

- Fiscalité = effet redistributif : permet de resserrer les revenus et diminuer la concentration des patrimoines. Plus la fiscalité est progressive, plus elle a un effet redistributif.

- Historiquement, la fiscalité a permis une forte réduction des inégalités (20^{ème} siècle) mais depuis 80's le système fiscal français est de moins en moins redistributif (donc de moins en moins progressif → remontée des inégalités). En effet, impôts proportionnels et régressifs diminuent l'effet directement redistributif de la fiscalité (PO cessent d'être progressif à partir du huitième décile et deviennent même régressifs pour les 1% les plus riches).

Aujourd'hui, la fiscalité explique un tiers de la réduction des inégalités économiques.

→ La protection sociale :

- **État Providence** = État qui intervient dans le domaine social (par le biais de la protection sociale) dans une optique de justice sociale. **Protection sociale** = ensemble des mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux individus de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux. **Risque social** = événement pouvant advenir à tout individu et entraîner pour lui des dépenses importantes, ou se traduire par une dégradation de ses revenus et/ou ses conditions d'existence (exemples : perte d'emploi, maladie, parentalité, retraite etc). Principe de solidarité collective.

Prestations sociales : somme d'argent versées aux individus pour couvrir des risques sociaux de diverses natures.

- Il existe deux grands modèles de protection sociale :

• **Logique d'assurance** : repose sur les cotisations sociales (pour en bénéficier il faut avoir cotisé au préalable). Redistribution horizontale : 0 lutte pauvreté / inégalités mais transfère ressources cotisants → victimes de risques sociaux, proportionnellement aux cotisations versées (actifs → chômeurs, jeunes → retraités, biens portants → malades). Logique de l'utilitarisme et l'égalité libérale.

• **Logique d'assistance** : permet d'aider les plus défavorisés sans cotisations préalables. Lutte contre pauvreté / inégalités, redistribution verticale (plus riches → plus pauvres). Repose sur taxes et impôts. Logique de l'égalité stricte.

- France = système de protection sociale mixte (assurance et assistance) :

• Logique d'assurance = Sécurité Sociale (1945), financée par cotisations sociales, protège contre risques sociaux : vieillesse (retraites) / maladie (soins médicaux) / accidents du travail (indemnité) / parentalité (congés maternité et paternité) / chômage (allocations chômage) / taille ménage (allocations familiales).

• Logique d'assistance (depuis 70's) : financée par l'impôt, par l'État central / collectivités locales : allocations logements (étudiants/pauvre), minimas comme le RSA / minimum vieillesse / la C2S (Complémentaire Santé Solidaire) / allocation pour adultes handicapés etc.

- Logiques complémentaires : ceux non couverts par assurance sociale pris en charge par assistance sociale. Système majoritairement assurantiel (90% des dépenses), même si part des dépenses d'assurance croissante. Prestations sociales expliquent deux tiers de la réduction des inégalités économiques. Les plus progressives = allocations familiales / allocations logement / minimas sociaux.

→ Les services collectifs : **Services collectifs** = services d'intérêt général indispensables à la cohésion sociale dont l'État assure la mise en place. Services non marchands (gratuits / quasi-gratuits) financés par fiscalité OU services collectifs assurés par entreprises publiques (SNCF / Air France) ou privées (distribution eau). Service santé (hôpital), éducation (écoles / université), logements (HLM), transports. Réduction (à la source) des trois formes d'inégalités : des droits (éducation, logement etc), des chances (école), des situations (services gratuits pour populations pauvres). Financés par l'impôt → redistribution verticale.

→ La lutte contre les discriminations :

- **Discrimination** = inégalité de traitement entre des individus à partir d'un critère prohibé par la loi (*origine, sexe, situation de famille, grossesse, apparence physique, patronyme, état de santé, handicap, orientation sexuelle, âge, opinions politiques etc*). Peuvent concerner emploi (embauche, carrière, renvoi) / logement / éducation / accès B&S.

- État = politiques de lutte contre les discriminations (atteindre aux trois formes d'égalité) : dispositifs de repérage / sensibilisation (campagnes publicitaires) / subventions aux associations (« SOS racisme », « Nous toutes » etc) / réponse juridique (institutions comme le Défenseur des droits : assistance juridique + recommandations aux pouvoirs publics) / lois contre les discriminations (loi égalité salariale hommes/ femmes etc).

- **Discrimination positives** : politique de lutte contre les discriminations qui accorde des avantages aux personnes subissant un handicap ou une discrimination. Remet en cause l'égalité des droits au nom de l'égalité des chances. Depuis 80's : politique de la ville et politique scolaire (ZUS = politique de revalorisation des quartiers, REP et REP+ = moyens économiques supplémentaires), politique de lutte contre le handicap (quotas dans entreprises); politique d'égalité des sexes (loi parité en politique / dans conseils d'administration), politique d'accès à l'enseignement supérieur (quotas pour élèves boursiers dans formations / grands établissements).

- Aux US : discrimination positive (*affirmative action*) centrée sur critères ethniques (et non socio-économiques).

III. L'intervention de l'État dans le domaine de la justice sociale fait débat

Pierre Rosanvalon, triple crise de l'État Providence.

→ La crise financière de l'État Providence : une intervention sous contrainte.

- Crise financière : dépenses (prestations sociales) > recettes (PO) → déficit public. Intervention sous contrainte : protection sociale dépend des ressources de l'État + objectif européen de réduire déficit public.

- 2 facteurs : conjuncturel (crise éco = recettes baissent et dépenses assurance / assistance augmentent → déficit public) et structurel (hausse niveau de vie = demande services collectifs + vieillissement population (santé / retraites)).

- Solutions = augmenter les PO (*limites dans III. C.*) ou réduire dépenses : moins de prestations sociales (moins médicaments, baisse APL etc), moins services collectifs (0 investissement éducation nationale / hôpitaux), réforme du système des retraites → possible hausse des inégalités économiques et sociales !

→ La crise d'efficacité de l'État providence : (capacité à réduire les inégalités remise en cause)

- fiscalité : moins progressive depuis 80's car PO dégressifs (TVA et les cotisations sociales).

- protection sociale : prestations sociales d'assurance critiquées car réduisent peu les inégalités (logique horizontale : personnes qui cotisent le plus qui perçoivent le plus → retraite et chômage). Système de retraite inégalitaire : espérance de vie classe populaire < deux autres donc profitent moins longtemps de leur retraite mais ont cotisé le même temps.

- services collectifs : l'école ≠ parfaite égalité des chances + inégalités face aux soins + dégradation services collectifs car exigence rentabilité (fermeture classes scolaires / lits d'hôpitaux etc), ils bénéficient surtout à la classe moyenne.

- lutte contre discriminations : politiques pas toujours efficaces → quotas handicapées / parité listes électorales pas toujours respectés (amende). Politique REP : moyens financiers insuffisants + stigmatisation établissements (contournement carte scolaire = concentration croissante d'élèves de milieux défavorisés dans ces établissements).

→ La crise de légitimité de l'État Providence : le consentement à l'impôt

- intervention jugée excessive, certains économistes voudraient privilégier le « laisser-faire » (régulation par le marché).

- PO accusés de décourager l'activité économique (effet pervers de l'impôt). **Arthur Laffer (courbe de Laffer)** : si l'impôt dépasse un certain seuil il décourage les individus à travailler (loisirs), l'activité économique diminue ... ce qui au final réduit l'impôt collecté (IS et IRPP baissent) → « trop d'impôt tue l'impôt » : au delà du taux optimal, les recettes fiscales baissent. De plus, PO trop élevés = 0 investissement des plus riches + quittent le territoire pour payer moins d'impôts (niches fiscales).

- effet pervers prestations sociales → accusées de déresponsabiliser les individus : gaspillage de ressources dans la santé (surconsommation médicaments) + désincitations au travail : pour les libéraux l'allocation chômage désincite à la recherche d'emploi (trappe à chômage) & minimas sociaux accusés de maintenir individus dans des trappes à inactivité (exemple RMI de 1988 était d'un montant supérieur à un travail à temps partiel rémunéré au salaire minimum, et perte avantages comme gratuité transports → remplacé par le RSA en 2008 : « RSA socle » et « RSA activité » pour éviter les trappes à inactivité).

- Conséquence : affaiblissement du consentement à l'impôt : pression fiscale jugée trop forte et prestations sociales jugées désincitatives = français de plus en plus réticents à payer des impôts (parfois stratégies de fraude et d'exil fiscal).

I. Comment analyser les inégalités et leur évolution ?

Chapitre 5 : Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ?

II. Comment favoriser la justice sociale ?

A. Les inégalités sont multifformes et cumulatives

- **Inégalité** = différence d'accès à une ressource valorisée par la société; c'est une différence entre des individus qui entraîne des avantages ou des désavantages, c'est-à-dire une hiérarchie entre les individus concernés.
- **Multiformes**, il en existe deux types : **inégalités économiques** (revenu / patrimoine) & **inégalités sociales** (inégalités non économiques).
- **Cumulatives** (elles « forment un système » / « font système ») parce qu'elles s'engendrent et s'entretiennent les unes les autres : les privilèges et handicaps sociaux se concentrent et se reproduisent aux extrémités de l'échelle sociale (les privilèges sociaux engendrent des privilèges sociaux et les handicaps sociaux engendrent des handicaps sociaux). Ainsi :
 - **les inégalités économiques se cumulent** : niveau de revenu → stock de patrimoine → revenus du patrimoine → niveau de revenu → ...
 - **les inégalités sociales se cumulent** : inégalités de capital culturel → inégalités scolaires → inégalités d'accès à l'emploi. Inégalités de logement → inégalités face à l'école / d'accès à l'emploi.
 - **les inégalités économiques engendrent des inégalités sociales** : inégalités de revenu → inégalités de logement (difficultés scolaires) / face à la consommation / face à l'école. Inégalités de patrimoine → inégalités face à l'école (carte scolaire).
 - **les inégalités sociales engendrent des inégalités économiques** : inégalités d'accès à l'emploi → inégalités de revenu (donc de patrimoine). Inégalités face à l'école → inégalités de revenus (donc de patrimoine).

B. La mesure des inégalités économiques

- **Outils statiques** (permettent d'étudier la société à une date précise) : **rapport inter-quantiles + courbe de Lorenz + coefficient de Gini + top 1%** (part du revenu ou du patrimoine des 1% les plus riches de la population dans le revenu ou le patrimoine total).
- **Outils dynamiques** (considère les inégalités et leur devenir) : **la corrélation des revenus parents-enfants** (montre le lien entre le revenu parental et le revenu futur des enfants : si ce lien est fort cela témoigne d'une faible mobilité sociale, et inversement). *Par exemple, en France il faut 6 générations à un enfant issu d'une famille pauvre (dernier décile) pour obtenir le revenu moyen de son pays !*

C. L'évolution des inégalités économiques depuis le début du 20^{ème} siècle

- **Début du 20^{ème} siècle**, fortes inégalités éco (notamment de patrimoine) : hauts revenus provenaient du patrimoine, « *société de rentiers* » pour **Thomas Piketty**.
- **Guerres mondiales** diminuent inégalités économiques : destructions du patrimoine → les plus riches ne peuvent plus rentabiliser leur capital (ne touchent plus de rente) → les plus hauts revenus cessent d'augmenter.
- **Trente glorieuses** (1945 - 1973) réduction inégalités éco car : forte croissance économique augmente les salaires (60's : concentration population autour du revenu médian) + 1950 = salaire minimum (« SMIG » → « SMIC » en 1970, hausse des bas revenus) + protection sociale. Trajectoire inégalités à cette époque = la **courbe de Kuznets**.
- **80's** : hausse inégalités éco. Fin forte croissance éco, salaires cessent d'augmenter sauf les plus hauts salaires (CPIS), « *société de super-cadres* » pour **Thomas Piketty** (hauts revenus viennent du travail et plus du capital). Crise de l'offre → politique la favorisant (investissement, règles souples sur marchés financiers etc) → les plus riches investissent / ont recours aux marchés financiers → hausse revenus du patrimoine (top 1%). De plus, PT biaisé & CI polarise l'emploi, et baisse de l'action redistributive de l'État à partir de cette période.
- À l'international : évolutions similaires à la France pour les pays développés. PED → inégalités éco nationales augmentent mais inégalités entre les pays se réduisent (notamment entre les pays développés et les PED).
- **Courbe de l'éléphant** (**Branko Milanovic**), 1980 - 2008 : revenus de D9 augmentent le plus dans le monde (top 1% augmenté) avec D5 (classe moyenne chinoise, indonésienne et vietnamienne). Peu d'augmentation des revenus pour D8 (classe moyenne des pays occidentaux).

A. Différentes formes d'égalités et différentes conceptions de la justice sociale

- **Différentes formes d'égalités** : **égalité des droits** (mêmes droits et devoirs + égal traitement devant la loi) + **égalité des chances** (l'accès aux positions sociales valorisées est indépendant de l'origine sociale et/ou d'autres caractéristiques : sexe, âge, origine migratoire etc) + **égalité des situations** (égalité des conditions de vie matérielles). Parfois en conflit : discriminations positives = atteinte à l'égalité des droits pour promouvoir l'égalité des chances; et l'égalité des chances peut être utilisée comme un moyen de justifier les inégalités de situations.
- **Différentes conceptions de la justice sociale** :
 - **Justice sociale** = ensemble de principes qui permet de d'apprécier le caractère juste ou injuste d'une société. Deux grandes visions : **libérale** (liberté > égalité → utilitarisme et libéralisme) vs **égalitariste** (égalité > liberté → l'égalitarisme strict et libéral).
 - Conceptions de la justice sociale de la plus libérale à la moins libérale :
 1. **Utilitarisme** (**Bentham & Stuart Mill**) : le choix le plus juste est celui qui maximise la somme des bien-être individuels (bonheurs - peines) de la société. Ce qui compte c'est le gain total de bien-être pas la distribution du gain (même si sacrifie d'une minorité). Inégalités acceptées : une société inégalitaire peut maximiser le bien-être collectif. 0 intervention État (soins) → marché s'en charge.
 2. **Libertarisme** (**Nozick & Hayek**) : si **égalité des droits** respectée, inégalités de situation justifiées car reposent sur décisions individuelles libres reflétant talents « naturels ». Politiques favorisant égalité des chances = atteindre à égalité des droits. 0 intervention État (soins) → marché s'en charge (assurances privées).
 3. **Égalitarisme libéral** (**Rawls**) : tente conciliation entre liberté et égalité. Conception qui favorise **égalité des chances**. Image du « *voile d'ignorance* » : les individus doivent définir ce qui est juste ou non avant de savoir quelle position sociale ils vont occuper → règles plus favorables aux désavantagés (la société doit s'occuper de maximiser le bien-être des plus désavantagés ≠ utilitarisme). « *Principe de liberté* » & « *principe de différence* » : les inégalités de situations sont juste si l'égalité des chances est assurée et si elles permettent d'améliorer le sort des plus démunis.
 4. **Égalitarisme strict** (**Marx**) : favorise **égalité des situations**. Égalité des droits insuffisante car égalité des chances n'étant pas atteinte, l'égalité des droits appliquée à un système inégalitaire reproduit et légitime les inégalités déjà en place. Règle du « à chacun selon ses besoins » → occulte la notion de mérite.
 - Etats-Unis privilégient l'égalité des chances; l'Europe du Nord privilégie l'égalité des situations.

B. Comment favoriser la justice sociale ?

- **La fiscalité** :
 - **Fiscalité** = ensemble des prélèvements obligatoires (PO) qui financent l'État (impôts, cotisations sociales et taxes). Trois types :
 - **PO régressif** : représente une part décroissante du revenu lorsque celui-ci augmente (son taux est plus élevé pour les plus modestes et moins élevé pour les plus riches : plus un ménage est riche moins il paye). Somme payée par les plus pauvres correspond à une part plus importante de leur revenu. Exemple : TVA (car les plus pauvres consomment la quasi-totalité de leurs revenus) et cotisation sociales (pèsent peu sur revenus du capital et hauts salaires car plafonnées).
 - **PO proportionnel** : représente une part proportionnelle du revenu quelle que soit son montant. Exemple : impôts sur les revenus comme la CSG et la CRDS.
 - **PO progressif** : représente une part croissante du revenu lorsque celui-ci augmente (son taux est moins élevé pour les plus modestes et plus élevé pour les plus riches : plus un ménage est riche plus il paye). Exemple : IRPP et impôts sur le capital (impôt sur les sociétés, taxe foncière, droits de succession etc) car patrimoine possédé par les plus aisés.